

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 13 juin 2012

La dette : un pont entre passé et avenir

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Khalfa : « Je voudrais tout d'abord rendre hommage au rapporteur qui sur un sujet difficile faisant débat, a réussi à nous proposer un avis qui exprime, malgré quelques formulations ambiguës, une orientation forte, qu'au nom de l'Union syndicale Solidaires, je voterai.

Cet avis fait un diagnostic clair des origines de la dette publique. Non, la croissance de la dette publique n'est pas due à une augmentation inconsidérée des dépenses publiques, celles-ci ayant même eu tendance, avant la crise, à baisser.

La croissance de la dette publique trouve sa source en deux endroits. Elle est due d'abord à un manque de recettes fiscales. Comme l'a indiqué, Gilles Carrez, ancien rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, si la fiscalité était restée ce qu'elle était en 2000, la France aurait connu un excédent budgétaire en 2006, 2007 et 2008. Ce sont les cadeaux fiscaux faits aux ménages les plus riches et aux grandes entreprises qui sont à l'origine des déficits publics.

Elle est due ensuite au fait que la France a été obligée d'emprunter sur les marchés financiers, au lieu de pouvoir le faire auprès de la Banque de France. Le taux d'intérêt réel auquel la France a emprunté depuis 1980 a été supérieur au taux de croissance, entraînant ainsi une augmentation mécanique de la part de la dette dans le PIB. C'est ce que les économistes appellent l'effet « boule de neige ».

Nous avons abouti à une situation hallucinante qui voit les banques se refinancer à 1 % auprès de la Banque centrale européenne (BCE) et prêter aux États à des taux nettement supérieurs.

Comment donc sortir du piège de la dette ? Tout d'abord en évacuant les mauvaises solutions. L'austérité n'est pas la solution, elle est le problème. Socialement inacceptable car elle entraîne une paupérisation de la population, elle est économiquement stupide car elle est porteuse d'une logique récessive qui aggrave *in fine* les déficits publics et fait gonfler la dette. C'est pourtant cette orientation qui est mise en œuvre par les gouvernements européens et par la Troïka (Commission européenne, BCE, FMI) et c'est cette orientation que l'on veut nous imposer définitivement avec l'absurde pacte budgétaire.

Sortir du piège de la dette suppose d'agir à trois niveaux. D'une part, il faut une réforme fiscale d'ampleur qui redonne des marges de manœuvre à l'action publique. D'autre part, il faut une nouvelle politique monétaire afin que la BCE, sous contrôle démocratique européen, puisse financer les déficits publics à très faible taux. Enfin, il faut une réforme profonde du système bancaire afin de reprendre le contrôle des banques qui doivent assurer le financement de la transition écologique, des activités tournées vers la satisfaction des besoins sociaux et l'emploi.

La dette sert aujourd'hui de prétexte pour s'attaquer aux droits sociaux des salariés et plus largement aux conditions de vie des populations. Le continent européen est en train de vivre une régression sociale sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. L'avis du CESE montre qu'une autre voie est possible ».

M. Le Bris : « Quelque réels que soient mes désaccords et mes réserves sur plusieurs points développés dans l'avis en discussion aujourd'hui, je souhaite, tout d'abord, dire à Michel Lamy mon estime et ma considération pour le travail qu'il a accompli.

Cet avis, en effet, contient beaucoup d'informations utiles :

Qu'il s'agisse de l'évolution comparée de la dette publique en France et dans d'autres pays européens, de la distinction effectuée dans l'avis entre la dette des ménages, celles des entreprises et des administrations publiques, qu'il s'agisse encore des modes de financement de la dette, de la réforme fiscale nécessaire ou des orientations retenues pour une clarification des compétences entre les différents acteurs publics, sur tous ces points, notamment, l'avis présente des analyses très pertinentes.

Pour autant, alors que nous sommes ici au cœur d'un sujet majeur pour l'avenir de notre pays, je déplore que l'on n'ait pas saisi l'occasion de cet avis et de son titre (un pont entre le passé et l'avenir) pour proposer des solutions plus radicales.

Rappeler en effet que la dette constitue « un pont entre le passé et l'avenir », c'est admettre en principe que les générations futures doivent trouver dans les engagements souscrits antérieurement, le bénéfice d'investissements qui ont préparé l'avenir.

Or, tel n'est plus le cas puisque, désormais, l'Etat emprunte pour financer les salaires et les dépenses courantes.

La situation actuelle est donc d'une exceptionnelle gravité.

On ne la trouve pas suffisamment prise en compte dans cet avis.

Celui-ci, de mon point de vue, manque en effet de force et de propositions concrètes, de celles qui auraient été indispensables pour donner à ce travail les vertus pédagogiques qui, d'une façon générale, doivent, selon moi, s'attacher à nos préconisations.

Quelques exemples :

- Quelles conséquences tirer de la distinction, pertinente, faite dans l'avis, entre la charge de la dette (le paiement des intérêts) et le service de la dette qui inclut le remboursement par fractions du capital emprunté ?

Rien n'est dit sur ce point, qui est pourtant majeur, et sur lequel il aurait été utile de comparer dans la zone euro et hors zone euro la situation respective de notre pays aux autres ?

- Quelles niches fiscales choisir, au-delà de la référence faite dans l'avis, utile certes mais surabondante, « à la suppression de niches fiscales judicieusement choisies » ?

Dans le rapport annuel de la Cour des Comptes du 8 février 2012 qui a traité, notamment, des niches fiscales à reconsidérer ou des situations à reprendre, le Premier Président, Didier Migaud, suggérait pourtant plusieurs pistes : du régime des intermittents du spectacle, à la gestion prévisionnelle des ressources humaines dans les collectivités territoriales ou à la défiscalisation Outre-mer, le rapport de la Cour donnait de multiples exemples de sources d'économies à réaliser qu'il aurait été certainement utile d'approfondir, celles-là ou d'autres ...

- Enfin, parmi d'autres préconisations possibles, celle qui, à partir d'exemples précis, concernerait la méthode à retenir et les pistes à privilégier pour affecter à des politiques de recherche publique et de développement, source de croissance future, une partie des économies à réaliser sur les dépenses de fonctionnement improductives de l'Etat, des collectivités territoriales ou des régimes sociaux, aurait également pu être explorée.

Parce que l'avis qui nous est proposé est trop timide et insuffisamment explicite sur les mesures à prendre pour réduire la dette, ainsi que sur le calendrier de leur mise en œuvre, je ne voterai pas le présent avis ».